

M. Allmand: Je parle d'un comité du Conseil du Trésor.

LA MÉTHODE UTILISÉE POUR RÉGLER LE DIFFÉREND

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine—Est): Monsieur le Président, est-ce que le ministre nie que ces terrains auraient pu être obtenus pour faire droit à la demande de terrains de la bande de Long Plains si ce n'avait été de l'ingérence dans le dossier du ministre de la Santé et du Bien-être social? Est-ce ainsi que le ministre s'acquitte de ses responsabilités envers les Indiens?

• (1500)

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Non, je ne confirmerai pas les allégations du député. Par contre, j'affirme que des discussions se poursuivent avec la province du Manitoba en vue de régler cette revendication. Je sais également que le gouvernement du Manitoba et la bande indienne en discutent actuellement. Le député doit savoir que l'on ne règle pas des différends à l'intérieur de conseils de bandes en divisant ces bandes et en créant de nouvelles réserves.

* * *

[Français]

LES FINANCES

LE STATUT DE POSTE ISOLÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Finances). Pourriez-vous m'indiquer si effectivement des changements vont être apportés aux règles de la désignation des endroits pour obtenir le statut de poste isolé pour janvier 1987? Dans l'affirmative ou dans la négative, je voudrais que les municipalités de Joutel et de Chibougamau fassent partie des consultations.

[Traduction]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances): Je remercie mon collègue d'avoir posé cette question et je le félicite pour son intérêt soutenu à l'égard de cette affaire. Dans le budget de février 1986, le ministre des Finances a annoncé un nouveau système permanent d'avantages fiscaux pour les Canadiens du Nord. On est en train de mettre au point les derniers détails de ces mesures. Celles-ci vont prévoir essentiellement les mêmes critères d'admissibilité que ceux qui sont déjà en vigueur. En outre, on va ménager une aide de transition pour les postes isolés qui cessent d'être admissibles à cause de changements démographiques ou relatifs à l'accès à ces postes. Tous les détails seront fournis lorsque les règlements seront publiés.

Privilège—M. Robinson

LES AFFAIRES INDIENNES

LA NÉGOCIATION DE LA QUESTION DE L'AUTONOMIE POLITIQUE

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Ce dernier se rappelle sans doute qu'à la dernière conférence des premiers ministres, le premier ministre a demandé la constitutionnalisation du droit des collectivités indiennes à l'autonomie politique. Étant donné que l'amendement proposé par le gouvernement a été rejeté parce qu'il impliquait la négociation préalable des accords, le ministre de la Justice pourrait-il nous dire si le gouvernement va proposer une modification à la conférence des premiers ministres de façon que les chefs autochtones puissent l'étudier?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Je suis heureux de répondre à cette question. Il y a une semaine et demie à Toronto, nous avons eu effectivement l'occasion de rencontrer des chefs des populations autochtones du Canada et les représentants provinciaux. Je suis heureux de pouvoir annoncer à la Chambre que nous nous sommes tous mis d'accord sur un processus de consultation permanente d'un avant-projet d'ici à la réunion des premiers ministres. Les autochtones sont très satisfaits de l'orientation que nous prenons.

[Français]

M. le Président: La parole est à l'honorable député de Laval-des-Rapides pour une question, s'il vous plaît.

* * *

L'AGRICULTURE

LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AUX SUBVENTIONS

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture ou en son absence peut-être que le vice-premier ministre pourrait y répondre.

Le gouvernement s'est engagé à verser aux producteurs de céréales du Canada un montant de un million de dollars pour venir en aide à ces producteurs qui sont mal pris . . .

Une voix: Un milliard de dollars!

M. Garneau: . . . un milliard de dollars, un milliard de nouvel argent. Je voudrais demander au gouvernement si la décision a été prise quant à savoir sur quelle base cette subvention sera versée? Est-ce qu'elle sera basée sur la production de l'agriculteur à la ferme ou si elle sera basée sur la commercialisation des céréales en cause?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): C'est précisément ce que le ministre de l'Agriculture est en train de faire. Avec les représentants des associations agricoles et du gouvernement provincial, il essaie de mettre au point le meilleur programme qui soit pour répartir de manière juste et équitable les crédits dont le secteur agricole a terriblement besoin.